

LA FILIÈRE PLACO® RECYCLING FÊTE SES 10 ANS ET DÉVOILE SON « OFFRE DISTRIBUTEURS »

Le salon POLLUTEC 2018 était une nouvelle fois l'occasion pour PLACO® de réaffirmer son engagement en faveur de l'économie circulaire. En tant qu'industriel responsable, l'entreprise se mobilise pour la valorisation des déchets de plâtre liés à la pose de ses produits sur les chantiers.



Crédit photo : F. Deletang - PLACO®



Crédit photo : R. Demaret - PLACO®



Crédit photo : C. Maury - PLACO®



Crédit photo : F. Deletang - PLACO®

www.placo.fr

Visuels disponibles sur simple demande auprès du Service de Presse :

CABINET VERLEY - Contacts : DJAMÉLA BOUABDALLAH - EMILIE SAINT-PIERRE
01 47 60 22 62 - djamela@cabinet-verley.com - emilie@cabinet-verley.com
www.cabinet-verley.com

UN ACTEUR ENGAGÉ POUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

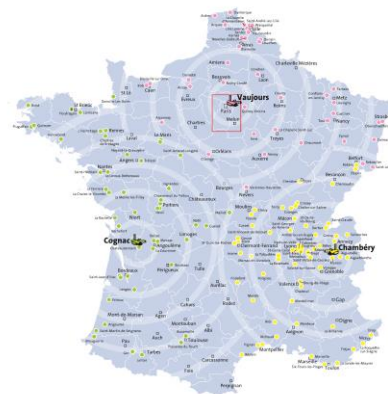
Évolution des mentalités, des habitudes et des modes de consommation..., la population est de plus en plus sensible aux enjeux liés à l'environnement. À l'heure où le cadre réglementaire autour de cette problématique est en perpétuelle mutation, la transition vers une économie circulaire constitue un enjeu majeur dont les professionnels du bâtiment et des travaux publics doivent se saisir. **Conscient de sa responsabilité sociétale, pionnier du recyclage du plâtre, et industriel certifié ISO 14001 et ISO 50001, PLACO® fait du respect de l'environnement l'une de ses priorités stratégiques.**

Tout commence il y a vingt-cinq ans, lorsque PLACO® met en place un premier système de recyclage interne de ses déchets de production. En 2008, il s'ouvre à l'externe et crée **PLACO® RECYCLING**, la première filière française de recyclage des déchets de chantiers à base de plâtre, qui aura fêté cette année ses dix ans. Empreinte d'un esprit d'innovation et de proximité, celle-ci s'est développée au fil des années. PLACO® RECYCLING a dévoilé lors de l'été 2018 un nouveau service de reprise des déchets des petits et moyens chantiers, baptisé « **L'offre Distributeurs** ».

Nombre d'acteurs sont concernés par la démarche : **maîtres d'ouvrage, entreprises de construction ou de déconstruction, plaquistes, collecteurs, déchetteries et distributeurs.** Véritable service de proximité, PLACO® RECYCLING bénéficie d'un maillage national important avec le **premier réseau composé de plus de 170 collecteurs agréés.** La filière offre une traçabilité des déchets de plâtre depuis leur prise en charge par les collecteurs du réseau, jusqu'à leur recyclage dans les usines PLACO®.

La localisation des trois usines et ateliers de recyclage, implantés à Vaujours (93) en 2008, Chambéry (73) en 2009 et Cognac (16) en 2010, minimise les coûts de transport des déchets en provenance des collecteurs agréés, dont le professionnalisme et la fiabilité garantissent :

- la collecte des déchets sur des dépôts, chantiers, déchetteries professionnelles ou publiques,
- le tri des déchets conformément au cahier des charges élaboré par PLACO®,
- le transport dans des conditions optimales jusqu'à l'atelier de recyclage.



Site de Vaujours
Crédit photo : PLACO®

■ PLACO® RECYCLING EN CHIFFRES

- 170 collecteurs agréés
- Près de 400 000 tonnes de plâtre recyclées en 10 ans
- Taux de recyclât croissant (en moyenne 10 % à ce jour)
- 51 000 tonnes recyclées en 2017 sur les 91 000 tonnes totales recyclées par la profession et sur les 400 000 tonnes du gisement de déchets de plâtre estimés par le ministère de l'environnement



▪ RÉDUIRE LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES LIÉES À L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe un objectif de valorisation des déchets de construction et de déconstruction de 70 % en 2020. Elle vise également une réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025. **Précurseur, PLACO® n'a pas attendu cette annonce pour prôner le recyclage.** Ses produits à base de plâtre sont fabriqués à partir de **gypse naturel**, une matière saine et recyclable à l'infini.

Jusqu'à 30 % moins onéreux que l'enfouissement légal, **le recyclage du plâtre préserve les ressources naturelles des carrières desquelles est extrait le gypse**, tout en restant viable d'un point de vue économique.



Gypse naturel
Crédit photo : PLACO®

▪ UNE RESPONSABILITÉ PRÉSENTE À CHAQUE ÉTAPE DU CYCLE DE VIE DU BÂTIMENT

L'esprit de prévention et de protection de l'environnement qui caractérise PLACO® s'illustre avant, pendant et après la construction :

⇒ EN AMONT

- une démarche d'éco-conception des produits est mise en place pour améliorer le confort de vie des occupants des bâtis : isolation thermique et acoustique, qualité de l'air, sécurité incendie...
- la durabilité des produits, comme la plaque de plâtre HABITO®, et leur maintenance tout au long de leur vie, sont au cœur de l'innovation,
- la quantité de rebuts de production est réduite grâce à une fabrication optimisée et une réintégration systématique dans le process,
- le maillage territorial des unités de production limite le transport,
- les conditionnements sont minimisés en remplaçant par exemple les palettes en bois par des cales de lins.

⇒ SUR LES CHANTIERS

- les offres « sur-mesure » limitent les découpes et donc les déchets, et améliorent le confort de pose,

- les déchets de plâtre et les chutes de découpe sont positionnés dans un contenant dédié.

⇒ DURANT LES PHASES DE DÉCONSTRUCTION OU DE DÉMOLITION

- le tri est effectué sur le chantier,
- les déchets de plâtre sont collectés dans une benne dédiée,
- le transport jusqu'aux ateliers de recyclage est optimisé.

⇒ ET APRÈS ?

- un contrôle de la conformité et un suivi de traçabilité sont effectués,
- les déchets sont transformés et redeviennent de la poudre de gypse, à recycler après broyage et séparation du carton, également valorisé,
- le gypse à recycler est réintroduit dans le process de production de nouvelles plaques de plâtre.

* Sont admis uniquement : les plaques de plâtre standard, hydrofuges, feu, haute dureté, acoustiques, les dalles de plafond en plâtre, les cloisons alvéolaires à base de plâtre, les carreaux de plâtre standard ou hydrofugés. Ils peuvent être revêtus de papier peint et de peinture.

LA VALORISATION DES DÉCHETS DE PLÂTRE EN IMAGES

Étape 1

Sélection d'un collecteur à proximité du chantier à partir du site www.placo.fr



Étape 4

Tri sélectif et massification sur la plateforme du collecteur



Étape 2

Benne dédiée à disposition sur le chantier



Étape 5

Transport optimisé à l'atelier de recyclage PLACO® dédié



Étape 3

Transport de la benne jusqu'à la plateforme du collecteur

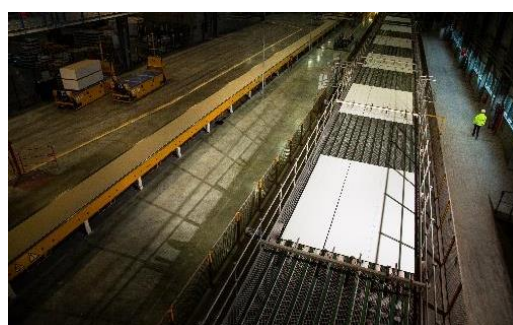


Étape 6

Transformation des déchets en poudre de gypse à recycler - broyage et séparation du carton et autres matières



Étape 7 : Recyclage et valorisation par réintroduction dans le process de fabrication des nouvelles plaques de plâtre PLACO®



NOUVELLE « OFFRE DISTRIBUTEURS » : LA QUALITÉ DE SERVICE AU CŒUR DE L'INNOVATION PLACO®

L'esprit pionnier et l'engagement responsable de PLACO® s'illustrent une nouvelle fois à travers le lancement du service inédit « Offre Distributeurs ». Cette solution de collecte des déchets de plâtre vise à démocratiser l'accès au recyclage grâce à la reprise de petites quantités provenant de chantiers diffus.

■ UN FONCTIONNEMENT SIMPLE ET RAPIDE...

L'artisan achète, auprès d'un distributeur proposant le service, un lot de sacs spécifiques. Translucides et réutilisables, ils présentent une capacité de 25 kg. Au fil du chantier, le professionnel trie les déchets de plâtre, issus des déconstructions ou des chutes de découpe, et remplit les sacs. Il les apporte chez le distributeur, qui les contrôle avant de les vider dans un Big Bag dédié.

Lorsque le distributeur a rempli 8 à 10 Bigs Bags, un collecteur agréé PLACO® RECYCLING les reprend, les contrôle une nouvelle fois, puis les massifie avant de les acheminer vers l'atelier de recyclage PLACO® le plus proche. Transformés en poudre de gypse à recycler, ils sont réintroduits dans le process pour fabriquer de nouvelles plaques de plâtre.

■ ... AU PLUS PRÈS DES ATTENTES

Sur un plan réglementaire, le service « Distributeurs » permet d'offrir une réponse innovante au décret n°2016-288 du 10 mars 2016, portant sur la reprise des déchets « issus des matériaux, produits et équipements de construction ». Les artisans peuvent répondre aux attentes des labels (HQE...) et des maîtrises d'ouvrages publiques avec leurs nouvelles obligations de Haute Performance Environnementale depuis le 1^{er} septembre 2017.

L'offre se distingue par des **avantages innovants, pensés pour chaque acteur de la chaîne** :

- **l'artisan** bénéficie d'une gestion simplifiée et efficace adaptée à la taille de son chantier. La reprise des déchets lui est facturée forfaitairement à l'unité. Il reçoit une attestation de recyclage des déchets, reconnaissance de son engagement qu'il peut ensuite valoriser auprès du maître d'ouvrage,
- **le distributeur** dispose d'une solution clé en main facilitée. Le Big Bag d'1 m³, reposant sur une structure en acier galvanisé livrée montée, ne nécessite pas la création d'une alvéole, la location d'une benne ni une autorisation administrative. Il est assuré que les déchets collectés sont ensuite acheminés, par un collecteur agréé, vers l'usine PLACO® la plus proche. Recyclable à l'infini, le matériau est réintégré dans le cycle de fabrication,
- **le maître d'ouvrage** est rassuré par la fiabilité de la solution lui garantissant la collecte et le recyclage des déchets de plâtre issus de ses travaux. Il peut accéder à des labels (BREEAM...) et répondre aux obligations de Haute Qualité Environnementale (HQE) dans le cadre d'Appels d'Offres Publics.

